

26.—Statistique de la criminalité déclarée par les Sûretés, selon le genre d'infraction, 1963 (fin)

Genre d'infraction	Nombre réel d'infractions ¹	Infractions classées		Personnes inculpées			
		Par mise en accusation	Autre-ment	Adultes		Jeunes délinquants	
				Hommes	Femmes	Garçons	Filles
STATISTIQUE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA CIRCULATION							
Code criminel	67,133	50,248	1,576	47,706	878
Négligence criminelle							
Causant la mort.....	176	169	1	161 ²	7 ²
Causant des lésions corporelles....	67	50	2	51 ²	1 ²
Conduite d'un véhicule à moteur...	402	314	7	295 ²	5 ²
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident.....	23,602	7,911	1,252	6,597 ²	211 ²
Conduite dangereuse.....	3,254	2,758	97	2,653 ²	29 ²
Conduite en état d'ivresse.....	3,754	3,696	16	3,587 ²	73 ²
Capacité de conduite affaiblie.....	28,766	28,338	162	27,734 ²	496 ²
Conduite pendant l'interdiction.....	7,112	7,012	39	6,628 ²	56 ²
Lois fédérales (stationnement non compris)	9,673	5,606	112	5,561³
Lois provinciales (stationnement non compris)	1,189,846	1,088,630	33,869	1,076,427³
Règlements municipaux (stationnement non compris)	334,254	326,927	2,326	322,061³

¹ Infractions signalées à la police ou connues d'elle moins les infractions sans suite judiciaire parce que non fondées; ces dernières se sont chiffrées par 31,338. ² Adultes et jeunes délinquants. ³ Toutes les personnes inculpées.